

SEANCE DU 23 MARS 2021 A 19H00

L'an deux mil vingt et un, le vingt trois mars, à dix-neuf heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente, sous la présidence de Monsieur Olivier DURAND, Maire.

Etaient présents : M. Olivier DURAND, M. Christophe GOUBILLON, M. Hervé BARON, M. Adrien BERTON, Mme Claudine ARCHAMBAULT, M. Vincent PARAT, Mme Magali TETRAULT, M. François BASSET-CHERCOT, Mme Sophie NICOLAS, M. Joël ARNAULT, M. Jérôme ROY, M. Thierry LARCHER, Mme Chantal BOURGUEIL, M. Loïc DE LA PORTE DU THEIL, M. Mathieu MERER.

Secrétaire de séance : M. Adrien BERTON a été élu secrétaire.

• Approbation du conseil municipal du 15/06/2020

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, le compte rendu de conseil municipal du 08 Mars 2021

1. BUDGET COMMUNAL - Approbation du compte de gestion 2020

Monsieur le Maire invite les membres du conseil municipal à approuver le compte de gestion 2020 établi par M. Bertrand VIANO, Conseiller aux Décideurs Locaux

Après avoir entendu la présentation du compte de gestion 2020, le conseil municipal à l'unanimité approuve ce compte qui laisse apparaître les résultats suivants :

1. Excédent de Fonctionnement :	222 178.20 €
2. Déficit d'Investissement :	- 39 615.66 €

2. BUDGET COMMUNAL - Approbation du compte administratif 2020

(Monsieur Olivier DURAND, Maire, quitte la séance)

Le Conseil Municipal est invité à élire un Président de séance, Magali TETRAULT est élue Présidente, à l'unanimité.

Après avoir pris connaissance du compte administratif 2020 établi par Monsieur Olivier DURAND, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte administratif 2020 qui laisse apparaître les résultats suivants :

▶ Excédent de la section de fonctionnement :	222 178.20 €
▶ Déficit d'investissement :	- 39 615.66 €

Soit un résultat général de clôture au 31/12/20 : 182 562.54 €

Ces résultats sont identiques à ceux constatés au compte de gestion 2020.

(Monsieur Olivier DURAND, Maire, réintègre la séance)

3. BUDGET COMMUNAL - Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2020

Après avoir examiné le compte administratif 2020, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice.

Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de 222 178.20 €.

En fonctionnement :

• Résultat de l'exercice 2020 :	50 234.58 €
• Reprise des résultats antérieurs :	176 937.63 €
• Résultat global de clôture:	222 178.20 €

En investissement :

• Résultat de l'exercice 2020 :	- 22 078.18 €
• Reprise des résultats antérieurs :	- 17 537.47 €
• Résultat global de clôture au 31/12/20:	- 39 615.66 €

Le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

1. c/R, 002 Recettes de fonctionnement :	182 562.54 €
2. c/R, 1068 Affectation recettes d'investissement :	39 615.66 €
3. c/D, 001 Solde d'exécution d'investissement reporté :	39 615.66 €

4. VOTE DU BUDGET COMMUNAL UNIQUE 2021

Le conseil municipal, à l'unanimité, vote le budget communal unique 2021 qui s'équilibre tant en dépenses qu'en recettes :

▶ pour la section de fonctionnement :	624 373 €
▶ pour la section d'investissement :	278 066 €

5. BUDGET ANNEXE D'ASSAINISSEMENT - Approbation du compte de gestion 2020

Monsieur le Maire invite les membres du conseil municipal à approuver le compte de gestion 2020 établi par M. Bertrand VIANO, comptable Public.

Le conseil municipal, à l'unanimité approuve le Compte de Gestion 2020 qui laisse apparaître les résultats suivants :

▶ Excédent de clôture d'exploitation :	118 722.62 €
▶ Excédent d'investissement :	-272.64 €

6. BUDGET ANNEXE D'ASSAINISSEMENT - Approbation du compte administratif 2020

(Monsieur Olivier DURAND Maire, quitte la séance)

Le Conseil Municipal est invité à élire un Président de séance, Magali TETRAULT est élue Présidente, à l'unanimité.

Après avoir pris connaissance du compte administratif 2020 établi par Monsieur Olivier DURAND, Maire, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif 2020 qui laisse apparaître les résultats suivants :

▶ Excédent global d'exploitation :	118 722.62 €
▶ Excédent d'investissement :	- 272.64 €

(Monsieur Olivier DURAND, Maire, réintègre la séance)

7. BUDGET ANNEXE D'ASSAINISSEMENT - Affectation du résultat 2020

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

En section d'exploitation

• Excédent de l'année 2020 :	1 139.13 €
• Reprise des résultats antérieurs :	117 583.49 €
• Résultat global de clôture:	118 722.62 €

En section d'investissement

• Déficit de l'exercice 2020 :	- 4 702.93 €
• Reprise des résultats antérieurs :	4 430.29 €
• Résultat global de clôture :	- 272.64 €

Le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

1. c/R, 002 - Recette d'exploitation :	117 949.98 €
2. c/D, 001 - Solde d'exécution d'investissement reporté :	272.64 €
3. c/R, 1068 – Affectation :	772.64 €
4. RAR Dépenses :	500.00 €

8. VOTE DU BUDGET UNIQUE ANNEXE D'ASSAINISSEMENT 2021

Le conseil municipal, à l'unanimité, vote le budget unique annexe d'assainissement 2021 qui s'équilibre tant en dépenses qu'en recettes :

▶ pour la section d'exploitation :	191 460 €
▶ pour la section d'investissement :	53 098 €

• Exercice 2021 – Vote des taux des impôts locaux directs

Monsieur le Maire informe que le produit attendu à taux constant pour 2021, s'élève à 128 317 €.

Il informe l'assemblée que le taux de référence sur lequel doit porter le vote des taux de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) est constitué de la somme des taux 2020 du département et de la commune.

Il ajoute, que la CCTVV informe l'ensemble des communes qu'il faut rester vigilant sur l'indicateur Effort Fiscal de l'EI TVV (Ensemble Intercommunal Touraine Val de Vienne) égal à 1.08 en 2020, sachant que si l'effort fiscal devient inférieur à 1, l'EI TVV sera privée de tout bénéfice du FPIC, de ce fait, les communes aussi.

La CCTVV informe les communes que, par prudence et afin de conserver une marge d'avance, il serait souhaitable d'envisager un relèvement modéré et coordonné des taux sur le mandat 2020-2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'augmenter les taux de 1% pour l'année 2021 et fixe les taux ainsi qu'il suit :

- | | |
|------------------------------|---------|
| - Taxe foncière « bâti » | 27.18 % |
| - Taxe foncière « non bâti » | 37.82 % |

- charge Monsieur le Maire de notifier cette décision aux services du Trésorier Payeur Général d'Indre et Loire, par l'intermédiaire des services préfectoraux.

• **Questions diverses**

- 8 mai 2021

En raison du contexte sanitaire, la célébration du 8 mai aura lieu en comité restreint à 11h00 au monument aux morts de Parçay-sur-Vienne.

- Election départementale et régionale

Les élections départementales et régionales sont prévues les 13 (1^{er} tour) et 20 (2nd tour) Juin 2021.

Il faudra 2 urnes, 2 bureaux de vote, 6 personnes par permanences.

- Voirie

- Il est prévu des travaux de voirie aux Chillaudières, rue de la Ruelle et du gravillonnage en haut de « Beauchêne ».
- Les employés ont posé des panneaux stop et de lieu dit.
- Les containers à verres aux Chillaudières sont sales.
- Les travaux au nouveau cimetière ont commencé.

- Eclairage public

Le conseil municipal donne son accord au projet de remplacement des candélabres aux Chillaudières par le SIEIL.

- Commission environnement

Monsieur Basset-Chercot fait un point sur la commission environnement de la CCTVV du 11 mars 2021 dédié au volet ordures ménagères.

Il explique que « *la redevance devrait augmenter de +1.43% au 1^{er} semestre 2021 par rapport au 2^{ème} semestre 2020, mais que, depuis décembre 2020, les orientations budgétaires du Smictom sont à la hausse par rapport à ce qui était attendu. L'augmentation de la redevance du 2^{ème} semestre 2021 sera sans doute de +8.76% par rapport au 1^{er} semestre 2021 ; la décision sera fera le 28 juin 2021. Il pourrait être convenu d'une augmentation de +10.44% s'il est décidé de couvrir en toute ou partie la redevance pour les professionnels du tourisme et de la restauration.*

Si +8.76% est confirmé, l'augmentation moyenne de 2021 par rapport à 2020 sera de +7.53 %.

Les augmentations de taux prévisibles dans le futur seront dues au surcroit du tonnage des déchets collectés (plus de tris), à l'évolution de la TGAP (Taxe Générale sur les Activités Polluantes), à la problématique du coût des déchetteries et le tri du tout venant, à la vétusté de l'incinérateur...

*La CCTVV n'a plus de réserves après couverture en partie de l'évolution de l'augmentation de la redevance qui aurait du être de +10.35%.
Avec la mise aux normes, l'extension, les réaménagements et la construction de nouvelles déchetteries, de gros investissements sont programmés. »*

Le conseil s'est clôturé à 20h13.